



CONDITIONS GENERALES DE VENTE Saison 2026

Le versement du premier règlement vaut « Bon pour accord » des présentes conditions.

LOCATIONS

Le Domaine de La Jenny est ouvert du 28 mars au 26 septembre 2026. Entre le 27/06 et le 29/08/2026, la durée de la location doit être au minimum d'une semaine : les locations se font du Samedi au Samedi avec une arrivée à partir de 17h et un départ avant 10h. Sans réservation préalable à votre date d'arrivée, seuls les chalets prêts à la location seront proposés.

En dehors de cette période : 3 nuits minimum en fonction de nos disponibilités. Arrivée à partir de 15h et départ avant 10h. Tout retour de clé après 10h entraînera la facturation d'une nuitée supplémentaire. Les arrivées doivent avoir lieu pendant les horaires d'ouverture de la réception. **Toute arrivée retardée jusqu'à 24 heures doit être expressément signalée dans ce délai par courrier ou e-mail.** Fourniture de couvertures, oreillers et alèses jetables dans tous les habitats. Les camping-cars ne sont pas autorisés dans le village mais peuvent être garés sur le parking de la réception.

***Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des chalets.**

***La recharge des véhicules électriques est strictement interdite sur les prises des chalets en location.**

CONDITIONS DE RESERVATION :

Sans confirmation écrite (mail ou courrier), les options de réservation n'ont pas de valeur contractuelle et sont annulées sans dédit de par ou d'autre, passé le délai convenu, (voir contrat de location).

La confirmation de votre réservation par paiement vaut « Bon pour accord » des conditions générales de vente, de la charte naturiste et atteste que vous disposez d'une Assurance Responsabilité Civile Villégiature (immobilier et mobilier).

Ce paiement inclue :

- Les frais administratifs annuels d'un montant de 35 €. Ces frais ne sont exigés qu'une fois par saison, quel que soit le nombre de réservations effectuées avec La Jenny Vacances, sous la même identité (même nom, même adresse).
- Un acompte correspondant à 30 % du prix de location du chalet.
- L'assurance annulation, responsabilité civile, assistance, rapatriement si vous souhaitez la souscrire.

Frais obligatoire :

- La taxe de séjour (2,24€ par nuit et par personne de +18 ans)
- Le ménage de fin de séjour (tarifs : voir paragraphe « État des lieux »)

Information Pass Village 2026

La tarification ainsi que les modalités du Pass Village pour la saison 2026 sont en cours de révision. Un courrier vous sera adressé dès que ces informations seront définies. À titre indicatif, nous vous rappelons les tarifs de la saison 2025 :

- Basse saison : 2 € par jour/personne (à partir de 3 ans)
- Haute saison : 5 € par jour/personne (à partir de 3 ans)

Facultatif : Locations de draps 18€/paire – location de serviettes 15€ (1 petite serviette, 1 grande serviette, 1 tapis de bain).

Prestation hôtelière : Ménage facultatif en cours de séjour suivant périodicité régulière : sur demande à l'accueil. Coût suivant prestations retenues. Petit déjeuner (9h00 à 11h00) avril à septembre (nous consulter).

Lors de la réservation, les préférences formulées (situation, orientation, numéro de chalet, catégorie etc. ...) sont prises en compte et satisfaites dans la mesure des disponibilités. Le descriptif de l'équipement ou des aménagements d'un chalet n'est pas contractuel et peut être soumis à des modifications. Les dates de séjour ayant fait l'objet d'une réservation sont définies dans le contrat de réservation régularisé. En cas d'arrivée tardive ou de départ prématuré, aucun remboursement ne sera effectué par La Jenny Vacances qui pourra louer le chalet concerné sans délai.

La responsabilité de la SAS La Jenny Vacances se limite à ses activités de gestion locative des chalets et vélos.

Les ventes annexes ; location lits bébé, chaises hautes, baignoires bébé, location de draps, transats, vélos, box wifi, **réservées et payées sont fermes et définitives** et ne feront en aucun cas l'objet d'un remboursement. Toute modification de réservation sera facturée 50€.

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer : soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com; soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit veuillez adresser un email à info@lajenny.fr.

PAIEMENT DU SOLDE :

L'intégralité du prix de votre location et des éventuelles prestations complémentaires est exigible :

- 30 jours avant le début de votre séjour : le défaut de paiement dans ce délai entraînera l'annulation de votre réservation.
- Immédiatement pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant le début du séjour.

MODES DE PAIEMENT :

Pour toute réservation téléphonique :

- Jusqu'au 30e jour précédant votre séjour, vous pouvez régler votre séjour : par carte bancaire, chèque, virement, chèque vacances ou « chèques vacances connect », (les chèques vacances doivent être au nom du titulaire ou des accompagnants).
- À moins de 30 jours précédant votre séjour, vous devez effectuer le règlement de 100 % du montant de votre séjour uniquement par carte bancaire ou virement instantané. Les chèques ne sont pas acceptés.

Pour toute réservation via notre site internet www.lajenny.fr : par carte bancaire.

- Cartes bancaires acceptées : Visa, Eurocard/Mastercard

CAUTION :

Une caution de 1000,00 € est demandée à votre arrivée et doit être réglée à l'arrivée par carte bancaire ou chèque Français uniquement.

OCCUPATION :

Le nombre de personnes occupant le chalet, y compris les visiteurs, ne peut être supérieur à celui défini dans son descriptif et validé dans le contrat de location. Les visiteurs doivent être déclarés à la réception et régler leur entrée. **Les animaux** sont acceptés dans certains chalets, selon accord, à raison de deux animaux maxima par chalet excepté les chiens de 1ère et 2ème catégorie. Ils doivent être tenus en laisse en permanence, non admis sur la zone réglementée de la plage, piscines, les terrains de sport, club enfant et commerces. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour et présenté sur demande, tatouage ou puce obligatoire. **Les animaux ne doivent pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents.**

ETAT DES LIEUX :

En raison du grand nombre de départs ou d'arrivées au même moment, il est impossible pour La Jenny Vacances de procéder systématiquement à la vérification des lieux loués en présence du locataire. Néanmoins, un état des lieux est effectué, entre 10h et 17h, par notre équipe, entre chaque départ et arrivée de locataire.

A son arrivée, le locataire aura 24 heures pour signaler à la réception toute contestation éventuelle concernant le chalet loué. Passé ce délai, il sera considéré que le locataire accepte l'état des lieux. La caution sera restituée dans un délai de 8 jours. En cas de dégradations, les frais de remise en état seront à la charge du locataire et déduits, sur facture, du remboursement de la caution. Dans le cas où le montant des dommages excéderait celui de la caution, un courrier recommandé avec factures de remise en état sera adressé au locataire concerné. Il lui sera demandé de régler la différence dans les plus brefs délais. En cas de non régularisation, le Domaine se réservera le droit d'entamer la procédure de recouvrement correspondante.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est toujours préférable de signaler simplement toute casse, détérioration, tâches sur banquette, matelas ou couverture. Ceci, afin de résoudre rapidement ce genre d'incident ensemble et d'éviter tout litige ultérieur.

DEPART :

Le ménage de départ est une prestation obligatoire et payante à la réservation (tarif variable de 56€, 72€ ou 90€ selon la taille du chalet). Néanmoins, et bien que la prestation de ménage soit obligatoire, le locataire devra au jour de son départ, respecter les consignes suivantes :

- Vaisselle lavée et rangée
- Meubles à leur place
- Poubelles vidées / enlever les alèses jetables
- Nettoyage Four / Grill
- Couvertures, oreillers et matelas non tâchés et sans poils d'animaux -
- Matériel cassé ou perdu remplacé (un devis sera établi).

Le non-respect de ces consignes entraînera une déduction du remboursement de la caution.

ANNULATION :

Toute réservation incomplète (non versée dans sa totalité) et non régularisée dans les délais précisés dans le contrat sera automatiquement annulée. Pas d'option en juillet, août : uniquement réservation définitive. En cas d'annulation, toutes les sommes versées (frais administratifs, acompte ou totalité du séjour) restent acquises à la société. Nous vous rappelons qu'en cas de non souscription à l'assurance proposée, aucun remboursement ne sera pris en compte en cas d'annulation. En cas d'annulation pour des raisons incombant au Domaine, à l'exception des cas de force majeure le conduisant à annuler pour des raisons de sécurité, le locataire obtiendra le remboursement de la totalité des sommes versées.

ASSURANCE ANNULATION INCLUANT LA RESPONSABILITE CIVILE VILLEGATURE

Nous vous proposons une assurance par le biais du Cabinet De Belem (document joint) lors de votre réservation.

Le montant de cette assurance est de 3,5% du montant TTC de la location du chalet et comprend : L'assurance annulation, la responsabilité civile, l'assistance rapatriement ainsi que l'Assurance Responsabilité Civile Villégiature (immobilier et mobilier).

Nous attirons votre attention qu'en cas de non souscription à cette assurance, vous attestez que vous êtes titulaire d'une Assurance Responsabilité Civile Villégiature (immobilier et mobilier) qui permet de vous couvrir sur les dommages matériels et immatériels que vous pourriez occasionner sur le bien loué lors de votre séjour.

Une attestation est à demander à votre compagnie d'assurance et à nous adresser par courriel à : info@lajenny.fr.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR : Les locataires ainsi que leurs accompagnants ou invités s'engagent à respecter strictement la charte naturiste de LA JENNY, le règlement intérieur en tout particulier les points suivants :

- La **nudité** est de règle dans le village et obligatoire sur la plage, à la piscine, au tir à l'arc, au golf et à la pétanque.
- La tranquillité du Domaine doit être respectée et entre 23h et 7 h (minuit et 8h pour les jours de fêtes et week-ends), le silence (dans la zone résidentielle) est de rigueur.
- Respect de la **vitesse limitée à 20km/h** dans le village et stationnement uniquement sur les parkings autorisés.
- **Photos et films** sont interdits sans autorisation des personnes se trouvant dans l'angle de vue. La direction se réserve le droit de confisquer le support d'image en cas d'infraction.
- Réunions et discussions d'ordre religieux, politique ou racial sont interdites.

Le non-respect, tout fait, gestes, propos ou attitudes jugés équivoques ou en désaccord avec les critères naturistes, entraîneraient un dédommagement de la part de son auteur ou l'expulsion immédiate. Les parents sont responsables de leurs enfants. Le Domaine, bien que faisant un effort constant de surveillance et de gardiennage, décline toute responsabilité quant aux vols, accidents, sinistres, intempéries dont les usagers pourraient être victimes. En cas d'incident la responsabilité civile du client entrerait en vigueur.